



PRÉFÈTE DES HAUTES-PYRÉNÉES

CABINET  
Pôle sécurité intérieure

dossier suivi par :  
Mme Nathalie DIERX  
☎ 05.62.56.65.28  
fax : 05.62.56.65.19  
[nathalie.dierx@hautes-pyrenees.gouv.fr](mailto:nathalie.dierx@hautes-pyrenees.gouv.fr)

**Demande de carte européenne d'armes à feu (CEAF) – renouvellement ou modification sur carte existante (ajout, retrait arme, changement d'adresse)**

- copie d'une pièce d'identité (carte d'identité recto/verso ou passeport) en cours de validité,<sup>(\*)</sup>
  
- copie du permis de chasser accompagné de la validation de l'année en cours ou de l'année précédente,
  
- ou
  
- copie d'une licence de tir ou de ball-trap, portant le cachet et la signature du médecin,
  
  
- copie d'un justificatif de domicile.

**Les dossiers sont à adresser, par voie postale ou à déposer au service des armes de la préfecture sur rendez-vous le mardi matin et le jeudi matin**

<sup>(\*)</sup> attention la copie du permis de conduire n'est pas acceptée.